

L'accès aux services n'est pas le même pour tous les Aquitains

N° 204
DÉCEMBRE 2012

Faire ses courses au supermarché, aller à la poste, mettre ses enfants à l'école, avoir accès aux soins médicaux font partie des besoins de la population d'un territoire. Étudier les conditions de vie des Aquitains, connaître les équipements ou les services de la vie courante dont ils peuvent disposer et en combien de temps, c'est possible avec le nouveau zonage en "bassins de vie".

L'Aquitaine présente ainsi plus d'une centaine de bassins de vie, animés par des pôles de services. Ils sont très différents par leur superficie, leur nombre de communes ou leur population.

La plupart sont des bassins de vie dits ruraux, qui rassemblent 42 % de la population régionale.

Les Aquitains ne sont pas égaux pour l'accès aux services.

Les habitants des bassins de vie ruraux disposent de moins d'équipements et mettent davantage de temps pour y accéder.

Profiter des services de la gamme supérieure comme le lycée ou un médecin spécialiste leur prend beaucoup plus de temps.

L'accès aux services de proximité alimente les débats sur l'aménagement du territoire, particulièrement en milieu rural. Tout arrivant dans la région est confronté à la question des services dont il pourra disposer dans sa nouvelle commune ou aux alentours, pour lui et sa famille.

En Aquitaine, l'accès des habitants aux commerces et services les plus courants s'organise au sein de 125 bassins de vie, dont 106 appartiennent intégralement ou majoritairement à la région. Le zonage en bassins de vie apporte un éclairage sur les conditions de vie, en indiquant notamment les temps d'accès aux différents services, au départ de la commune de résidence. Il permet d'identifier les pôles de services, c'est-à-dire les villes ou les unités urbaines disposant d'au moins la moitié des équipements de la gamme intermédiaire, comme les supermarchés, les collèges ou les laboratoires d'analyses médicales (*cf. encadré méthodologique*).

Ces pôles animent l'espace régional et peuvent servir d'appui à la mise en œuvre de politiques d'aménagement du territoire. Chaque commune est rattachée à un seul bassin de vie.

Les bassins de vie relèvent d'une typologie qui découle du zonage en aires urbaines : ils peuvent être animés par un grand pôle (commune ou unité urbaine comptant au moins 10 000 emplois), par un pôle moyen (de 5 000 à moins de 10 000 emplois) ou par un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois).

Des bassins de vie hors des limites régionales

Les habitants s'affranchissent des limites administratives dans leurs habitudes de consommation ou leur

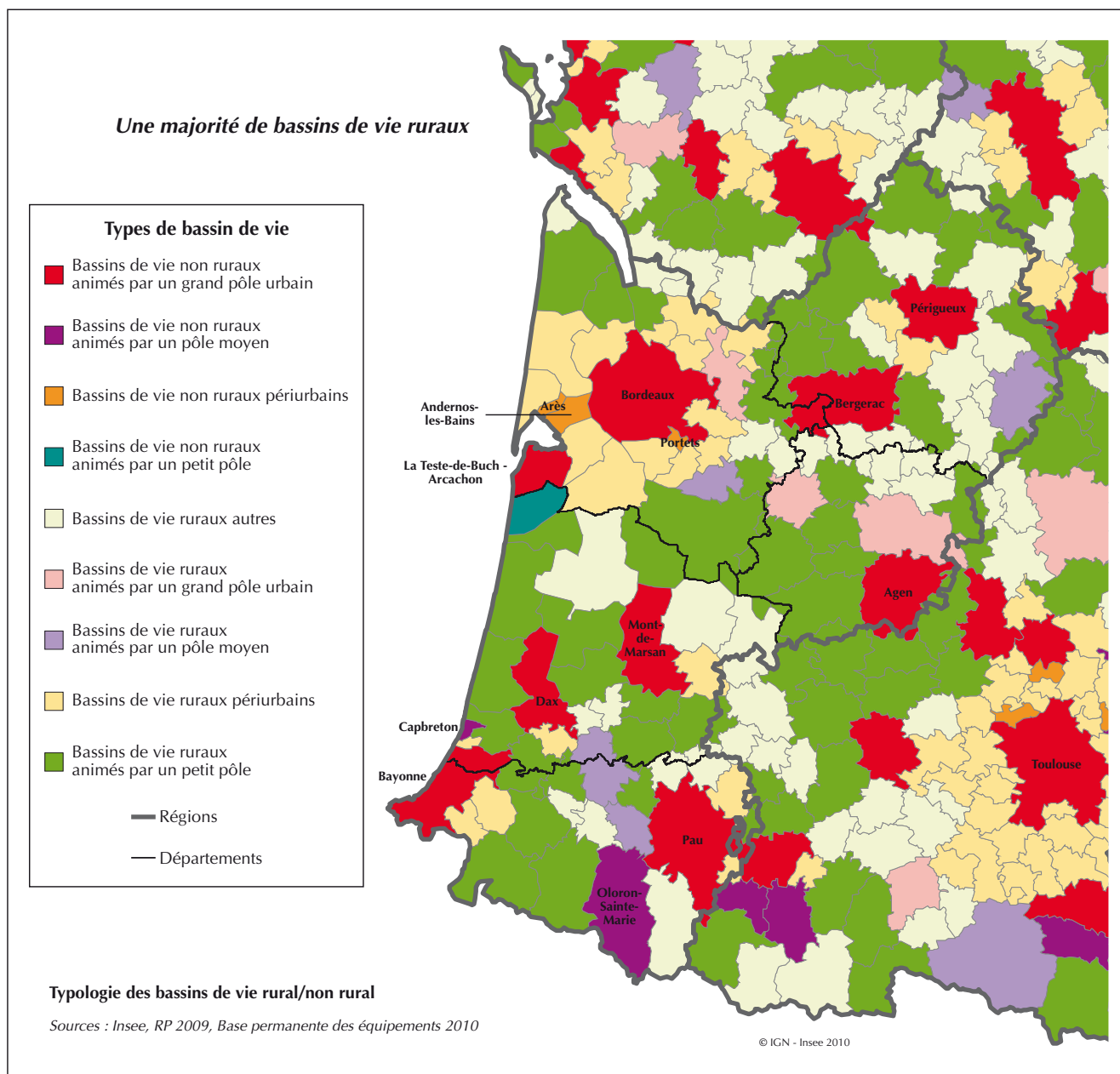
Des bassins de vie plus nombreux en espace rural

Type de bassin de vie animé par un pôle aquitain	Nombre de bassins de vie	Nombre de communes	Population en 2009	Var. pop.* 1999-2009 (%)	Surface (en km ²)
Non rural	15	501	1 866 789	0,9	8 785
dont animé par un grand pôle	9	445	1 779 519	0,9	7 292
dont animé par un pôle petit ou moyen	3	48	56 507	1,3	1 249
dont périurbain	3	8	30 763	1,8	244
Rural	91	1 814	1 347 279	1,1	32 746
dont animé par un grand pôle	3	112	159 645	0,8	1 559
dont animé par un pôle moyen	4	107	105 632	0,9	1 487
dont animé par un petit pôle	36	848	579 101	0,9	16 343
dont périurbain	22	262	298 885	2,0	5 110
dont autre	26	485	204 016	0,7	8 247
Ensemble	106	2 315	3 214 068	1,0	41 531

Les bassins de vie 2012 en Aquitaine

Sources : Insee, RP 2009 et RP 1999

*Variation annuelle moyenne de population entre 1999 et 2009



fréquentation d'équipements. Aussi les frontières des bassins de vie ne s'arrêtent-elles pas aux limites régionales, même si la majorité de leur population est localisée dans la région. En 2012, la région compte 89 bassins de vie dont la zone d'influence est composée de communes du territoire aquitain et 17 autres qui débordent sur des communes des régions voisines.

Parfois le partage est équilibré entre deux régions : ainsi les bassins de vie de La Roche-Chalais-Saint-Aigulin et de Saint-Ciers-sur-Gironde se partagent entre un département aquitain et la Charente-Maritime.

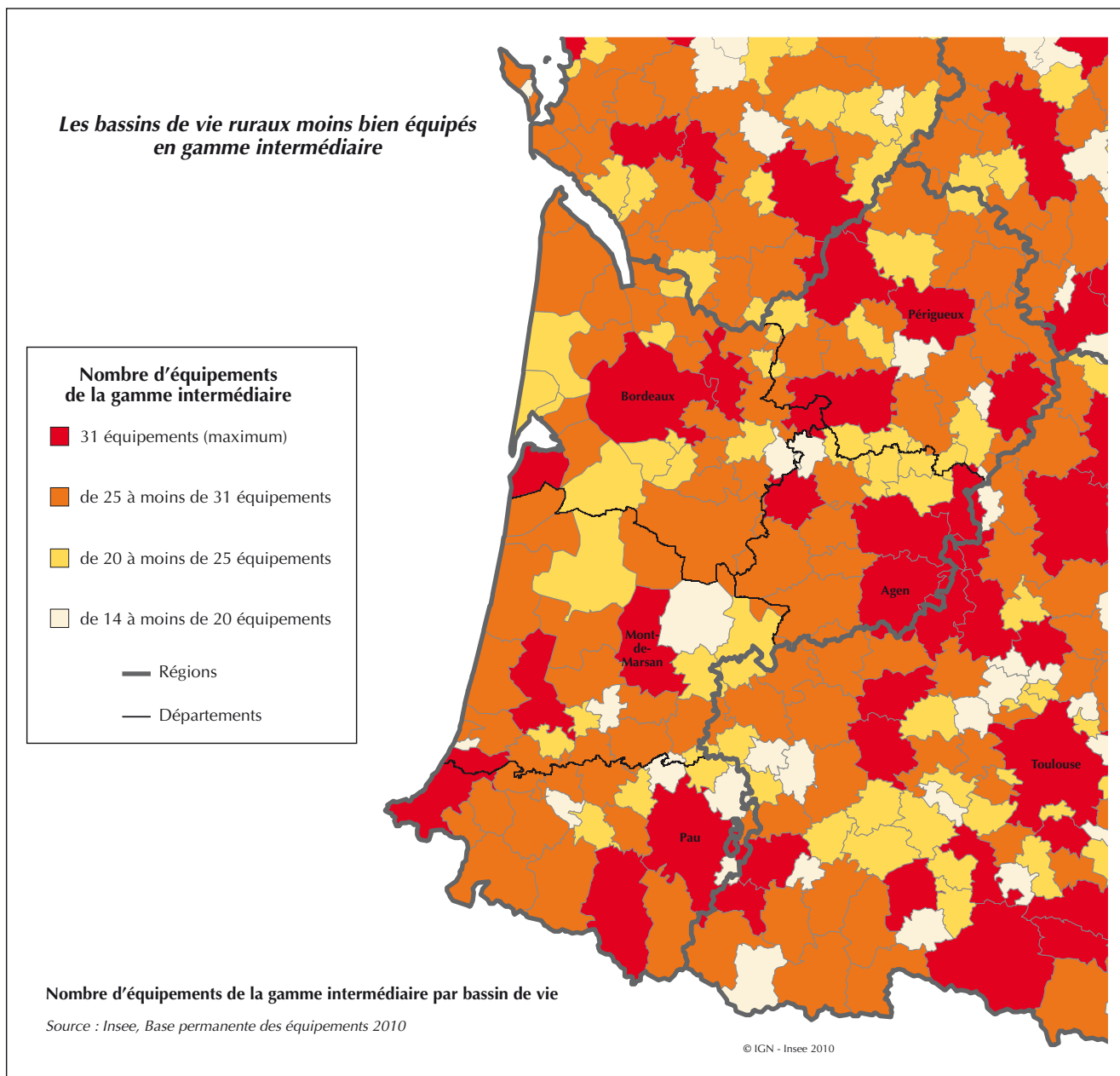
À l'inverse, des bassins de vie de régions limitrophes empiètent sur l'Aquitaine : c'est le cas de communes aux franges est de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, attirées par des bassins de vie du Lot, ou de celles du sud-est de la région attirées par des pôles des Hautes-Pyrénées.

Une superficie entre 36 km² et 1 700 km²

En moyenne, les bassins de vie aquitains s'étendent sur 392 km², comptent 30 300 habitants et 22 communes. La région affiche des valeurs proches des valeurs nationales : 380 km², 39 000 habitants et 22 communes. Le

plus petit des bassins de vie en superficie est celui de Labenne dans les Landes (36 km²), le plus vaste est celui de Bazas en Gironde (1 698 km²), devant celui de Bordeaux (1 421 km²).

Dans les territoires où le maillage en bourgs et en villes moyennes est important, les bassins de vie sont un peu moins étendus. Ainsi, en Gironde, une trentaine de pôles animent des bassins de vie dont la superficie moyenne est de 338 km². À l'inverse, les départements les plus ruraux comportent des bassins de vie plus étendus, d'une superficie supérieure à la moyenne nationale. C'est notamment le cas en



La gamme supérieure discrimine nettement les bassins de vie ruraux

Type de bassin de vie	Gamme de proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure
Non rural	28,7	29,3	27,1
Rural	28,7	25,3	9,6
Ensemble Aquitaine	28,7	25,9	12,1
Ensemble France entière	28,7	25,8	12,4
Nombre d'équipements total de la gamme	29	31	35

Nombre de types d'équipements

Sources : Insee, BPE 2010, RP 2009

Note de lecture : dans l'espace constitué par les bassins de vie ruraux (au sens européen), les bassins de vie aquitains possèdent en moyenne 25,4 des 31 équipements de la gamme intermédiaire.

Lot-et-Garonne, où treize pôles de services animent des bassins de vie dont la superficie moyenne est de 445 km².

Parmi les bassins de vie de la région, neuf sont animés par les grands pôles : Agen, La Teste-de-Buch - Arcachon, Bayonne, Bordeaux, Bergerac, Dax, Mont-de-Marsan, Pau, Périgueux. Plus de la moitié de la population (55 %) y réside. Sans surprise, ces bassins de vie des principales agglomérations de la région sont les plus peuplés. Et ils sont parfois assez vastes : celui de Pau déborde largement les contours de l'agglomération, avec 121 communes et plus de 230 000 habitants. Avec 241 000 habitants, le bassin de vie de Bayonne, dans sa partie française, fait

favorise le développement des équipements, certains bassins de vie de la côte landaise (Labenne, Biscarrosse) ou du pourtour du bassin d'Arcachon (Andernos-les-Bains, Arès, Lège-Cap-Ferret) ne comportent qu'une ou deux communes. La croissance démographique récente y est particulièrement soutenue.

Une moindre diversité d'équipements dans les bassins de vie ruraux

Une très large majorité des bassins de vie aquitains (86 %) sont considérés comme ruraux, au sens des critères définis par la Commission européenne (cf. encadré p.6). Ils occupent 79 % de la superficie régionale mais

Une plus forte concentration des équipements dans les pôles de services

Type de bassin de vie	Ensemble des équipements	Gamme de proximité	Gamme intermédiaire	Gamme supérieure (%)
Non rural	92	91	96	99
Rural	52	47	73	84
Ensemble Aquitaine	74	71	87	95

Part des types d'équipements dans le pôle de services

Sources : Insee, BPE 2010, RP 2009

Note de lecture : dans l'espace constitué par les bassins de vie ruraux (au sens européen) les pôles de bassins de vie concentrent en moyenne 73 % des équipements de la gamme intermédiaire.

aussi partie des plus importants de la région. Le bassin bordelais rassemble pour sa part 78 communes et 863 000 habitants.

À l'opposé, Saint-Cyprien, à proximité de Sarlat, en Dordogne, est le bassin de vie le moins peuplé de la région avec 3 400 habitants provenant de sept communes.

Sans doute en raison de l'attrait du littoral et de leur vocation touristique qui

ne regroupent que 42 % de la population. La densité de population y est cinq fois moins élevée que dans les bassins de vie urbains. Cependant, sur la dernière décennie, la croissance démographique y est un peu supérieure à celle des espaces urbains.

Les équipements de la gamme de proximité (bureau de poste, boulangerie, dentiste, taxi...) sont aussi bien

Espace périurbain et unité urbaine

L'espace périurbain d'un pôle est constitué des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans ce même pôle ou dans des communes attirées par celui-ci selon un processus itératif.

Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

représentés dans les bassins de vie ruraux que non ruraux.

En revanche, ceux de la gamme intermédiaire (vétérinaire, supermarché, collège, bassin de natation...) et surtout ceux de la gamme supérieure (parfumerie, cinéma, poissonnerie, médecins spécialistes...) sont nettement moins présents au sein de l'espace rural. Les bassins de vie aquitains sont d'un niveau d'équipement comparable à celui de la France dans son ensemble.

Les bassins de vie qualifiés de périurbains, dans le rural ou le non rural, bénéficient d'une moindre diversité d'équipements et de commerces. Mais en raison de leur relative proximité géographique avec de grands pôles urbains, leurs habitants peuvent disposer de certains équipements à une distance raisonnable.

Les équipements plus dispersés dans les bassins ruraux

Dans l'espace urbain, les pôles de services des bassins de vie concentrent la quasi-totalité des commerces et équipements. Ce n'est pas vrai en milieu rural où les pôles ne regroupent qu'un peu plus de 50 % des équipements. C'est encore moins vrai dans les bassins de vie animés par un petit pôle et dans ceux qui sont davantage ruraux. Si les commerces sont bien représentés, la concentration au pôle des équipements des domaines des sports, des loisirs, du tourisme et de l'éducation est moindre dans ces zones rurales.

Des temps médians d'accès sensiblement plus longs pour les habitants des bassins de vie ruraux

(minutes)

Type de bassin de vie	Équipements de la gamme		
	De proximité	Intermédiaire	Supérieure
Non rural	ns	2,4	9,9
Rural	3,1	13,5	33,9
Ensemble Aquitaine	ns	7,1	20,0

Temps d'accès médians aller et retour

Sources : Insee, BPE 2010, RP 2009 - Inra, distancier Odomatix

ns : non significatif

Note de lecture : dans l'espace constitué par les bassins de vie ruraux, la moitié des habitants mettent 33,9 minutes (AR) pour accéder aux équipements de la gamme supérieure.

Note : lorsqu'une commune dispose d'un équipement, le temps d'accès à cet équipement est par convention de 0 car le distancier utilisé ne permet pas de calculer des distances infracommunales.

Cependant, certains petits pôles concentrent sur leur territoire la quasi-totalité des équipements du bassin de vie : c'est le cas à Montpon-Ménéstérol et à Mussidan en Dordogne, Saint-Palais en Pyrénées-Atlantiques ou Blaye en Gironde.

Ailleurs, le bassin de vie est moins centré sur le pôle de services, ce qui signifie que d'autres communes bien équipées servent de relais comme dans les bassins de Nontron, Ribérac, Bazas, Artix ou Soustons.

Des temps d'accès plus longs dans les bassins de vie ruraux

Les flux théoriques d'accessibilité aux équipements ont servi à construire les bassins de vie et à calculer la zone d'influence de chaque pôle. On fait l'hypothèse que la population fréquente les équipements les plus proches, ceux qui sont le plus rapidement accessibles par la route, en heures creuses. Les durées de trajets calculées sont les temps

d'accès médians aller et retour, en minutes, pondérés par la population.

Les temps d'accès varient d'un territoire à l'autre et sont nettement plus longs en zones rurales et dans les bassins de vie urbains animés par un pôle moyen. Cela se ressent pour les équipements de la gamme intermédiaire et plus encore pour ceux de la gamme supérieure, leur éloignement obligeant la moitié des habitants des bassins ruraux à effectuer un trajet supérieur à 34 minutes.

Des durées de trajet plus longues quand il s'agit d'éducation et de santé

D'autres équipements existent en dehors de la centaine analysée à travers les trois gammes. Les équipements présents dans la base permanente des équipements (cf. encadré méthodologique) sont répartis en sept grands domaines.

Comme dans la plupart des régions françaises, les habitants pâtissent des temps d'accès les plus élevés pour se

rendre dans les établissements d'enseignement. Les trajets sont également longs quand il s'agit de soins de santé, notamment pour aller consulter un spécialiste médical : la durée de trajet double pour les habitants des bassins de vie ruraux par rapport aux autres (24 minutes contre 46 minutes).

Hervé Huart
Thomas Tortosa

Les gammes d'équipements

Un équipement est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Les sept grands domaines d'équipements (services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé, médico-social et social ; transports ; sports, loisirs et culture ; tourisme) se répartissent en trois gammes :

- **la gamme de proximité** comporte 29 types d'équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi... ;

- **la gamme intermédiaire** comporte 31 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation... ;

- **la gamme supérieure** comporte 35 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma...

Cinq fois plus de temps pour accéder aux commerces dans les bassins de vie ruraux

(minutes)

Type de bassin de vie	Équipements du domaine						
	Services aux particuliers	Commerce	Éducation	Santé	Transport	Sports, loisirs, culture	Tourisme
Non rural	8,1	3,0	57,1	24,1	ns	32,2	7,0
Rural	21,4	16,3	86,7	46,0	5,8	42,9	12,0
Ensemble Aquitaine	13,7	8,6	69,6	33,3	ns	36,7	9,1

Temps d'accès médians aller et retour

Sources : Insee, BPE 2010, RP 2009 - Inra, distancier Odomatix

ns : non significatif

Note de lecture : dans l'espace constitué par les bassins de vie ruraux, la moitié des habitants mettent 86,7 minutes (AR) pour accéder aux équipements scolaires.

Note : lorsqu'une commune dispose d'un équipement, le temps d'accès à cet équipement est par convention de 0 car le distancier utilisé ne permet pas de calculer des distances infracommunales.

Le zonage en bassins de vie de 2012 : la méthode

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine (définitions) disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires.

Cette gamme d'équipement a été retenue car elle n'est pas présente sur tout le territoire et a donc un rôle plus structurant. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement.

Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. La méthode Anabel permet enfin d'agréger par itérations successives les communes et de dessiner le périmètre des bassins de vie. Par rapport au zonage en aires urbaines qui mesure l'influence des villes sur la base des déplacements entre domicile et travail, le zonage en bassins de vie apporte un complément à travers l'analyse de la répartition des équipements et de leur accès. Son principal intérêt est de décrire les espaces non fortement peuplés, c'est-à-dire les bassins de vie construits sur des unités urbaines de moins de 50 000 habitants.

La typologie urbaine-rurale est basée sur la classification désormais utilisée par la Commission européenne. À partir de carreaux de 200 m de côté, on forme des mailles urbaines qui remplissent deux conditions : une densité de population d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Les autres mailles sont considérées comme rurales.

Les bassins de vie ont été classés dans les trois groupes suivants :

- **bassin de vie urbain** : la population classée dans les mailles urbaines représente plus de 80 % de la population totale du bassin de vie ;
- **bassin de vie intermédiaire** : la population classée dans les mailles urbaines représente entre 50 % et 80 % de la population totale du bassin de vie ;
- **bassin de vie rural** : la population classée dans les mailles urbaines représente moins de 50 % de la population totale du bassin de vie.

Dans le texte, on oppose les bassins de vie ruraux aux bassins de vie urbains et (sous-entendu) intermédiaires.

Le zonage en bassins de vie a été révisé dans le cadre d'un groupe de travail interministériel réunissant l'Insee ; la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) ; la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Affaires sociales et de la santé ; le service de la Statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ; le département des Études et des statistiques locales de la direction générale des Collectivités locales au ministère de l'Intérieur (DGCL) ; et le centre d'économie et sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra).

Les sources

Le recensement de la population de 2009, cumulé des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2007 à 2011, décrit une situation moyenne au début 2009.

La base permanente des équipements (BPE) a pour objectif de proposer annuellement à la date du 1^{er} janvier, une base d'équipements finement localisés construite à partir de six répertoires dont Adeli (Automatisation des listes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé), Finess (Fichier national des établissements sanitaires et sociaux du ministère chargé de la santé), Ramsese (Répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif du ministère chargé de l'éducation) et RES (Recensement des équipements sportifs du ministère des sports).

POUR EN SAVOIR PLUS ...

- "Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012 - Trois quarts des bassins de vie sont ruraux"

Insee Première n° 1425-décembre 2012

- "En Aquitaine, 12 grandes aires urbaines structurent le territoire"

Insee Aquitaine Le Quatre pages n° 195-octobre 2011